



Resiliation d'une location sans preavis

Par **peggy60**, le **21/01/2010** à **11:36**

Bonjour,

je suis locataire et je voudrais partir car j'en ai assez en effet des qu'il gele je n'ai plus d'eau, j'ai un loir dans la toiture mon appart est dans les combles, donc le petit s'est installé, j'ai des souris quoi que peut etre morte depuis que j'ai mis du produit partout.

J'ai une facture de 1400 euros euros de chauffage, j'ai 5 chauffages que je dois pousser à 25 degrés mais malgré cela il fait froid, des courant d'air partout, les enfants sont souvent malades, j'appelle le propriétaire, il dit oui oui il va faire le necessaire mais jamais de nouvelles!!

ai je le droit de lui demander l'annulation du preavis??

merci d'avance peggy

Par **jeetendra**, le **21/01/2010** à **11:48**

ADIL DE L'OISE
36 rue Jean Racine
60000 BEAUVAIS
Tél : 03 44 48 61 30

Bonjour, il est possible de réduire dans votre cas le préavis de départ à un mois (logement insalubre, vétuste, non aux normes), prenez contact avec l'Association ADIL (défense des

locataires) à Beauvais, ils tiennent des permanences juridiques et vous aideront, courage et bonne journée à vous.

Par **peggy60**, le **21/01/2010** à **22:29**

merci pour votre aide
passez une bonne soirée